



PLAN LOCAL D'URBANISME

Métropole Rouen Normandie

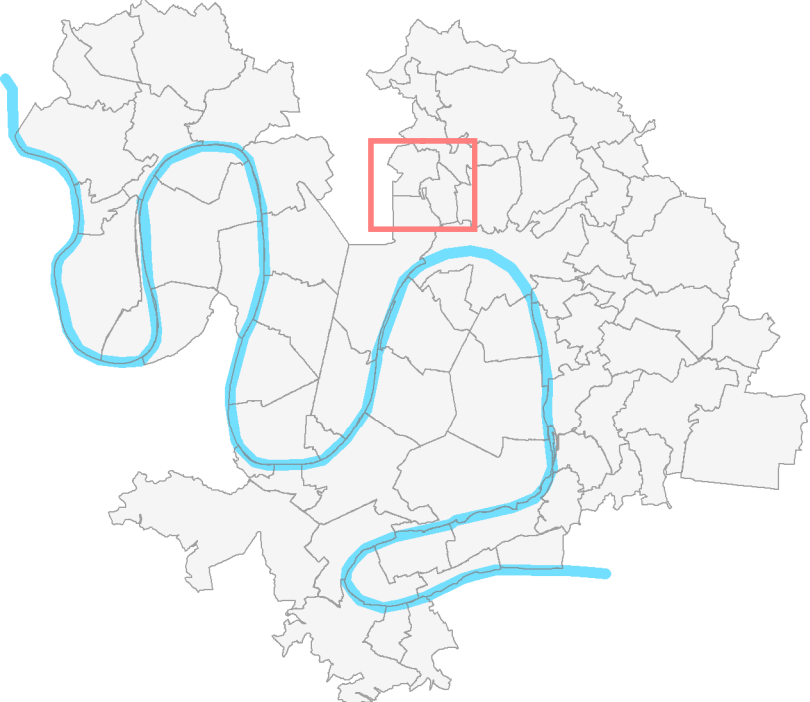
4.2 - Règlement graphique

4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020

Projet de modification simplifiée n°9

Plan n° 26



Echelle : 1 / 5 000

50 m

100 m





Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé

Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de faison viarie

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Hole

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'lot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Élément bâti :

Élément bâti / protection moyenne

Élément bâti / protection forte

Élément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2014. Droits de l'Etat réservés.